

Pour diffusion immédiate

## **LA VILLE DE LÉVIS AIDE LES RÉSIDENTES ET LES RÉSIDENTS À RÉDUIRE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

**Lévis, le 18 juin 2008.** – La mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli et M. Guy Dumoulin, conseiller municipal, membre du comité exécutif et membre du comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles, ont présenté ce matin les grandes lignes du *Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables* adopté par le conseil municipal le 9 juin dernier. Grâce à ce *Programme d'aide à la réduction des déchets*, la Ville de Lévis subventionnera à partir de maintenant l'achat de composteurs domestiques ainsi que l'achat de couches réutilisables qui sont deux excellents moyens de réduire nos déchets domestiques.

### **L'achat d'un composteur domestique**

Le compostage domestique permet de réduire les déchets d'une famille d'environ 200 kilogrammes par année. De plus, la transformation des matières organiques en compost fournit un excellent amendement pour le jardin et les plantes. Pour ces raisons, la Ville de Lévis subventionnera la moitié de la valeur avant taxes d'un composteur domestique jusqu'à concurrence de 50 \$. Il va sans dire que cette subvention s'adresse uniquement aux résidentes et aux résidents de Lévis.

### **Les couches de tissu**

Il faut savoir que les couches jetables constituent le troisième déchet en importance dans les déchets urbains. De plus, une couche jetable peut prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer. Au Québec, 600 millions de couches sont jetées aux ordures chaque année. À Lévis uniquement, c'est près de 7,5 millions de couches qui sont incinérées ou enfouies annuellement.

Afin d'encourager l'utilisation des couches en tissu, la Ville de Lévis, par l'entremise du *Programme d'aide à la réduction des déchets*, subventionnera l'achat d'un ensemble de départ de couches en tissu (minimum 20 couches). La Ville remboursera aux résidentes et aux résidents qui en feront la demande, 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant. Seuls les parents d'enfants de moins de six mois sont éligibles pour l'obtention de cette subvention.

Il n'est pas nécessaire d'être écolo ni un maître dans l'art du pliage pour utiliser des couches en tissu. Les couches en tissu d'aujourd'hui sont plus faciles d'entretien, plus faciles à utiliser et offrent plus de confort au bébé. De plus, les familles peuvent prévoir une économie d'au moins 1 500 \$ par enfant en utilisant des couches en tissu plutôt que des couches jetables. De quoi se payer de belles vacances en famille!

### **Information**

Pour plus d'information sur le *Programme d'aide à la réduction des déchets*, consultez le site Internet de la Ville ([www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca)) ou appelez la ligne Info-collecte en composant le 418 835-8225. On trouve aussi dans le site Internet, une liste des modèles de composteurs disponibles à Lévis ainsi que la liste des formations sur le compostage domestique offertes gratuitement à la population au printemps et à l'automne de chaque année.

-30-

Source : André Roy  
Direction des communications  
835-8288